



Application clause concurrence pour 4 jours ?

Par funregis, le **02/06/2016** à **16:47**

Bonjour ,

J'aurais besoin de conseils sur mon problème.

Je suis en EURL et ai travaillé pour une société X pour de la prestation de service chez son client Y.

Après la fin de mon contrat avec la société X , à la demande de la société Y j'ai effectué 4 jours de formations (en facturant directement la société Y) de mon remplaçant placé par la société X.

La société X me payait très souvent en retard c'est pour cette raison que j'ai accepté de passer en direct avec Y.

J'ai une clause de non concurrence valide mentionnant une pénalité de 250 000 euro.

Pour cette raison la société X ne m'a pas réglée les 2 derniers mois qu'il me devait.

Je voudrais savoir , le préjudice portant sur 4 jours y -t-il un risque que je soi condamné à payer 250 000 euros pour un prejudice de 400 euro (4 jours de commission a 100 euro la journée) ?

Merci